

CTE - 9 M
C.P. - P.L. 23
MONT - ORFORD



TOURISME CANTONS-DE-L'EST
(Association touristique régionale des Cantons-de-l'Est)

MÉMOIRE

Présenté à :

La Commission parlementaire
dans le cadre du projet de loi 23
« Loi permettant d'assurer l'agrandissement du Parc National du Mont-Orford,
la préservation de la biodiversité des territoires limitrophes
et le maintien des activités récréotouristiques »

Rédigé par :

Alain Larouche, directeur général
Marie-France Bourdages, directrice du développement de l'offre

Présenté par :

Jacques Robidas, président du conseil d'administration

Le mercredi 24 mai 2006

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR TOURISME CANTONS-DE-L'EST

	Page
Préambule	3
1. Notre organisme.....	4
2. Le tourisme régional en bref	4
3. Bref historique du dossier.....	5
4. Analyse du projet de loi	6
5. Avenues proposées.....	7
Conclusion	11

PRÉAMBULE

Tourisme Cantons-de-l'Est tient d'abord à préciser le contexte dans lequel il présente ce mémoire. Depuis 2002, c'est la troisième fois qu'on nous demande d'exprimer un point de vue sur une orientation ou un projet de développement lié au territoire du Parc du Mont-Orford et ce, sans consultation préalable pour l'élaboration de la proposition à commenter. Cela a deux incidences principales : premièrement, nous sommes mieux préparés à chaque fois; deuxièmement, nous ressentons dans notre région un besoin pressant de nous exprimer sur le fond du dossier, à la fois comme réceptacle du développement, mais aussi parce que la partie importante qui se joue déterminera autant notre avenir économique que social. La totalité des leaders de la région et du Québec que nous avons consultés ont exprimé le même sentiment!

La **première fois en 2002**, nous explorions la possibilité d'échanger une petite partie des terres du Parc afin d'envisager un développement immobilier qui permettrait de financer le développement et de pérenniser l'ensemble de la station. Nous avons donné notre appui à cette orientation.

La **deuxième fois en 2005**, lors des audiences publiques du BAPE, le promoteur proposait un projet global qu'il nous fallait ajuster et pondérer en vue de trouver des accommodements entre l'aménagement du milieu, la capacité de support écologique et les impératifs économiques. Là encore nous avons appuyé et exprimé notre ouverture ainsi que les besoins de l'industrie touristique.

À la **troisième reprise, le 6 mars 2006**, une toute nouvelle option nous est présentée dont nous n'avions jamais entendu parler : la vente du domaine skiable et du golf ainsi que l'agrandissement du Parc. Dans les faits, cette proposition signifie qu'il n'y a plus de projet accepté ou étudié puisque l'acquéreur éventuel, quel qu'il soit, aura à redéfinir un projet dans un cadre juridique différent. En état de surprise lors de l'annonce, nous présentons aujourd'hui nos réactions et suggestions, lesquelles vont plus loin que l'ajustement du projet de loi. Nous assumons ainsi notre responsabilité et identifions les bases et les orientations qui permettront selon nous et selon les nombreuses personnes consultées, de concocter une solution d'avenir, porteuse pour notre région, notre environnement, notre équilibre socioéconomique et notre potentiel touristique.

D'ENTRÉE DE JEU, NOUS PRÉCISONS QUE NOUS ADHÉRONS AUX OBJECTIFS D'AGRANDISSEMENT ET DE PROTECTION/RESTAURATION DU TERRITOIRE DU PARC MAIS NOUS NE SOUSCRIVONS PAS DU TOUT AU RETRAIT DU DOMAINE SKIABLE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD.
--

1. NOTRE ORGANISME

Tourisme Cantons-de-l'Est, à titre d'Association touristique régionale, est reconnue et mandatée par le gouvernement du Québec comme interlocuteur régional en matière de tourisme. Elle regroupe 550 membres (et plus de 700 entreprises) de l'industrie touristique et s'est donnée la mission depuis 1978, de faire de la région des Cantons-de-l'Est, une des meilleures destinations touristiques du Québec, en toutes saisons.

Tourisme Cantons-de-l'Est milite pour un développement économique dans le respect des communautés d'accueil, le développement à l'échelle humaine, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine paysager et de notre environnement ainsi que le développement d'une destination touristique authentique et distincte.

Notre rôle en tant que regroupement d'entreprises et d'organismes est principalement de promouvoir la région et son offre touristique mais aussi de collaborer avec notre milieu pour développer une vision cohérente de l'avenir de notre région. Notons que l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est est composée presque totalement d'entreprises familiales, et c'est le cas aussi de nos centres de ski. Tous ont à cœur un développement harmonieux et une relation respectueuse avec leur milieu, autant naturel qu'humain.

À titre d'information, nous venons tout juste d'amorcer notre troisième plan de développement touristique régional en collaboration étroite avec tous les CLD (9) de notre région. Après ceux de 1988 et de 2000, le plan de 2006 sera celui des choix stratégiques et de l'intégration des efforts de tous les partenaires/milieus dans un contexte critique et dans un axe de compétence beaucoup plus aiguisé qu'auparavant.

2. LE TOURISME RÉGIONAL EN BREF

Chez nous, l'industrie touristique, c'est environ 430 M\$ de recettes annuelles (475 M\$ en 2002), plus de 5 millions de visiteurs, 12 000 emplois directs, 4 200 chambres commerciales à louer tous les soirs et des centaines d'entreprises et organismes dont la survie dépend de la fréquentation par les visiteurs extérieurs. Nous proposons la majorité des produits du tourisme québécois via deux destinations urbaines (Granby et Sherbrooke), deux pôles majeurs de villégiature (Memphrémagog et Bromont) et plusieurs destinations de tourisme rural et d'agrotourisme (Brome-Missisquoi, Mégantic, Asbestos, Val St-François, Haut-Saint-François et Coaticook).

Nous sommes la deuxième destination touristique de villégiature au Québec après les Laurentides, et nous disposons d'une des plus belles images de marque du Québec, avec Charlevoix.

Notre notoriété repose sur la beauté des paysages, la qualité de notre environnement naturel et sur la qualité de vie dans nos communautés villageoises et urbaines.

Nous avons connu une croissance inégalée dans notre histoire de 1997 à 2002 et vécue une chute inquiétante de nos performances depuis le début de la guerre en Iraq en mars 2003, suivi de la série noire des pandémies internationales et des ratés des relations canado-américaines.

Pour les besoins du dossier, il faut aussi reconnaître que nos quatre Parcs nationaux, Yamaska, Frontenac, Mont-Mégantic et Mont-Orford, sont pratiquement les seuls sites d'accès publics que nos citoyens, nos villégiateurs et nos touristes ont et auront jamais pour accéder à la pleine nature .

3. BREF HISTORIQUE DU DOSSIER

- 1938 - Création du Parc national du Mont-Orford comme parc de récréation, et implantation rapide du golf et du centre de ski.
- 1960 et suivantes - Implantation d'une base de plein air (Jouvence), du Centre d'Arts Orford et des campings du Parc (près de 500 sites).
- 1977 - Identification par le gouvernement du Québec comme l'une des quatre « stations touristiques internationales » à développer avec Mont-Tremblant, Mont-Ste-Anne et le Fjord du Saguenay.
- 1981 - Reprise du bail de la Cie de gestion Orford par un nouveau propriétaire; s'ensuivent des investissements d'une vingtaine de millions de dollars pendant la décennie, appuyés par des programmes de financements publics.
- 1980 à 1989 - Le nombre de chambres dans Magog-Orford passe d'environ 200 à plus de 2 000 en une décennie. Rappelons-nous que nous visons une station internationale, un village de ski, un casino, un parc thématique! Les investisseurs privés et publics sont à la porte... et investissent près d'une centaine de millions de dollars.
- 1981 et 1990 - Deux crises économiques. La majorité des établissements majeurs se dirigent vers la faillite. Le retour de la croissance se fait à partir de 1995.
- 1998 - Cie de Gestion Orford se retire des affaires et remet le bail au gouvernement. Suivent 2 années d'opérations par un syndic.
- 2000 - Mont Orford inc. acquiert les actifs et signe un nouveau bail.
- 2001 - Dépôt du premier projet de développement.
- 2002 - Audiences publiques sur un échange éventuel de terrains.
- 2003 - Dépôt d'un deuxième projet.
- 2005 - Audiences publiques du BAPE sur le projet modifié et adapté.
- 2005-2006 - Intenses négociations gouvernement/promoteur/milieu.
- 6 mars 2006 - Le gouvernement annonce une toute nouvelle orientation et dépose le projet de loi 23 le 3 mai 2006.

Force est de constater que le potentiel prometteur annoncé à la fin des années '70 ne s'est jamais vraiment réalisé. Plusieurs rendez-vous manqués ont jalonné l'histoire de la région entre autres provoqués par deux importantes crises économiques en 1981-1984 et en 1990-1994. Entre temps, d'autres projets d'envergure ont vu le jour ailleurs au Québec et en Nouvelle-Angleterre et pris des parts de marché importantes et difficilement récupérables. De plus, les difficultés climatiques et les tendances chez les clientèles ont forcé les investisseurs, dans le secteur du ski particulièrement, à réviser leurs stratégies d'affaires. Dans la région spécifiquement, seul Bromont a investi massivement dans son domaine skiable avec le succès que l'on reconnaît. Quant aux deux autres stations majeures de Sutton et Owl's Head ils ont su garder des personnalités authentiques et distinctes. Nous prévoyons un changement de garde dans les prochaines années et il est probable que ces deux centres connaîtront des périodes d'investissements majeurs dont il faut tenir compte quand on examine le cas d'Orford. Ces deux stations ont pu garder les mêmes niveaux d'achalandage mais n'ont pas connu de croissance. Quant à Orford, le cas est sous étude depuis presque 10 ans.

La région de Magog-Orford continue d'offrir un niveau d'attractivité important chez les clientèles touristiques et chez les villégiateurs, mais doit impérativement et à court terme, développer sa vision d'avenir et des projets récréotouristiques porteurs, répondants aux tendances lourdes du marché et qui sauront redynamiser les investissements passés et en susciter de nouveaux.

4. ANALYSE DU PROJET DE LOI

À la compréhension de Tourisme Cantons-de-l'Est, trois différents objectifs animent les intentions du gouvernement dans ce projet de loi :

- **L'agrandissement de la superficie du Parc**
- **La réhabilitation des milieux naturels dégradés du domaine skiable**
- **Le développement de conditions gagnantes au plan économique pour stimuler et optimiser l'activité récréotouristique**

Tourisme Cantons-de-l'Est souscrit d'emblée au premier objectif de l'augmentation notable de la superficie du Parc ainsi qu'aux procédures mises en place pour y parvenir dans l'actuel projet de loi.

Cependant, bien qu'en accord avec les visées des 2^e et 3^e objectifs, les moyens identifiés pour les réaliser sont inadéquats, irréalistes et disproportionnés.

Premièrement, les conditions favorables à la venue de promoteurs sont annulées par les conditions excessives imposées. Deux articles, entre autres, sont forts contraignants pour tout promoteur éventuellement intéressé à acquérir les terres distraites des limites du Parc.

À preuve, l'engagement minimal d'un million de dollars par année pour le plan de réhabilitation (article 27) et l'obligation faite au nouvel acquéreur d'être subordonné au locataire actuel des terrains sous bail (article 30). Ces conditions apparaissent irréalistes pour attirer des promoteurs privés et le cas échéant, créeraient des conditions inadéquates aux affaires et handicaperaient un avenir prometteur.

Deuxièmement, la réhabilitation des milieux dégradés doit être une responsabilité de l'État, les dommages ayant été causés sous sa responsabilité, bien qu'à l'initiative de gestionnaires privés. De plus, on envoie le message que dorénavant, la protection et la réhabilitation des milieux naturels sont des réalités mieux desservies sur un terrain privé que dans un Parc national. **Nous recommandons donc de laisser aux cadres gouvernementaux habituels le soin de protéger et restaurer les milieux touchés.**

Troisièmement, la vente du domaine skiable fait fi du caractère « symbolique » du mont Orford, de son offre historique et intégrée au Parc national du Mont-Orford tant pour ses activités de ski alpin que de randonnée pédestre, de la présence protégée des Sentiers de l'Estrée sur les sommets, ainsi que du cadre universel et public de garantie d'accessibilité que confère un Parc national. La vente du domaine skiable pour atteindre les objectifs visés nous apparaît excessive, n'a jamais été revendiquée ni discutée en région, a soulevé une désapprobation généralisée tant dans les Cantons-de-l'Est qu'au Québec et fragilise même la solution que l'on souhaite mettre de l'avant.

Quatrièmement, dans le cadre du projet de loi présenté, il nous apparaît que les redevances passeront d'environ 10 K\$ à plus de 1,5 M\$ (redevances environnementales et taxes foncières sur le golf, le ski, les immeubles) et donc, alourdiront sensiblement les frais d'opérations du gestionnaire. Il est bien évident qu'il faudra beaucoup de construction immobilière pour financer un pareil investissement et ses lourdes opérations.

Devant l'importance des contraintes présentées dans le projet de loi 23, nous envisageons sérieusement l'hypothèse qu'aucun promoteur ne dépose de soumission. Que prévoit le projet de loi à cet égard ?

5. AVENUES PROPOSÉES

Tourisme Cantons-de-l'Est va plus loin que l'invitation lancée pour bonifier les articles du projet de loi et propose plutôt une vision de développement en cinq volets.

1. **Maintenir le domaine skiable dans le Parc, le restreindre aux deux sommets principaux soit : Orford et Giroux et en restaurer les milieux dégradés.**
2. **Éliminer le ski alpin du Mont Alfred-Desrochers et en retirer les remontées mécaniques.**
3. **Soustraire le terrain de golf du périmètre du Parc et le vendre.**
4. **Restreindre au minimum nécessaire la zone prévue pour du développement immobilier au pied des trois monts et la soustraire du périmètre du Parc pour créer un « village de montagne ».**
5. **Résilier le bail et procéder à un appel de propositions, encadré par des partenaires régionaux et gouvernementaux.**

1. **Maintenir le domaine skiable Orford et Giroux dans le Parc, sous bail, et en faire une station de ski à caractère plus national et régional qu'international.** S'il y a un vecteur international dans ce secteur, c'est bien tout l'ensemble « Parc, ski, activités sportives diverses et hébergement congruent ». Un centre d'activités récréotouristiques quatre saisons avec un fort caractère de « produit vert » (c'est la nature même d'un parc national) devrait y prendre place. La preuve est faite que le centre de ski du Mont-Orford, tel que configuré géophysiquement et historiquement, en tenant compte de l'environnement sensible d'un Parc national, ne peut que difficilement rivaliser avec les destinations internationales de ski. Plutôt que de tenter de se développer selon un modèle difficile à justifier et ainsi créer une pression très forte sur l'apport nécessaire d'investissements importants, une offre plus modeste de niveau national et régional permettrait de redonner à la montagne un caractère distinctif et innovateur en tant que centre intégré à un parc national, 4 saisons et en multiactivités. De plus, le fait de n'avoir à mettre à niveau, à entretenir et à opérer que deux sommets, allégera toute la structure financière du gestionnaire. Le domaine skiable devra continuer d'être exploité sous bail à l'intérieur des limites du parc national. D'autres exemples probants, tant au Québec avec le Parc national du Mont Saint-Bruno que dans l'ouest canadien avec les parcs nationaux fédéraux, prouvent que l'opération de ski alpin alliée à d'autres équipements commerciaux à l'intérieur des limites d'un parc national est possible, peut être viable et rentable et s'avère même souhaitable dans le positionnement du produit touristique. Il faut cependant en ramener le poids d'exploitation à un niveau plus réaliste.
2. **Retirer le mont Alfred-Desrochers du domaine skiable afin de lui permettre de retrouver son caractère naturel tout en offrant des randonnées pédestres, en raquettes ou en ski de fond, sans nuire à l'offre de ski alpin dans la station.** Nous éliminons ainsi du domaine skiable, un poste de dépenses en investissement et opérations. De plus, une intégration plus grande des activités entre la montagne et le Parc devrait être mise en place. À titre d'exemple, il n'est pas interdit de penser qu'un poste d'accueil du Parc pourrait être aménagé à la station de ski alpin. Ce nouveau poste d'accueil pour le ski de fond, la randonnée, la raquette, le vélo, n'en sera que plus invitant, surtout si on aménage différemment ce flanc d'Alfred-Desrochers.

Cela favorisera d'autant l'intégration des activités entre la montagne et le Parc. Sur un horizon de 2 ou 3 ans, cela nous apparaît souhaitable.

3. **Soustraire le terrain de golf du périmètre du Parc et le vendre parce qu'il n'a que peu de lien ni d'incidence sur la vocation du Parc national du Mont-Orford.** Situé à proximité du village d'Orford et de ses trois centres de villégiatures qui l'encerclent déjà, on augmentera ainsi la masse critique du développement intégré tout en consolidant l'offre de golf touristique sur ce territoire. Tout le développement immobilier, hôtelier et condos, pourra reprendre autour de la destination golf, un principe porteur.

Le village d'Orford pourra enfin devenir une destination structurée et ainsi être dynamisé. Les hébergements et commerces déjà en opération pourront rapidement utiliser cette intégration pour mousser leur destination.

Par ailleurs, les revenus générés par la vente du golf devraient être affectés en priorité à la réhabilitation des milieux dégradés du domaine skiable et après coup, à l'agrandissement du Parc. La vente du terrain de golf pourrait faire partie de l'appel de propositions de façon à constituer un potentiel supplémentaire à évaluer par les promoteurs éventuels.

4. **Soustraire, des limites du Parc national, les 85 hectares prévus au pied des monts Orford, Desrochers et Giroux afin de permettre le développement immobilier et d'ainsi créer un « village de montagne ».** Ce dernier comprenait un assortiment d'hébergement incluant au minimum un établissement hôtelier avec service complet de restauration, en plus des chalets locatifs, des condos ainsi qu'une offre minimale de services commerciaux connexes. Cette option peut se réaliser sur une trentaine d'hectares et permettrait d'implanter un poste de services du Parc national. Envisager aussi de vendre les terrains le long de la 141 tel que prévu dans le projet de loi, depuis le Mont-Giroux jusqu'à l'autoroute 10, où l'implantation de condos est déjà en cours et ressemble peu à un abord de Parc national.

Tourisme Cantons-de-l'Est réaffirme que la rentabilité de la station de ski passe par l'apport de revenus d'hébergement commercial et d'activités immobilières (condos). Mais il est aussi clair pour nous que des villages de condos seuls ne nous amèneront pas le statut de destination dont nous avons absolument besoin pour nous positionner et augmenter notre force sur les marchés.

Dans tous les cas, le caractère architectural devra respecter l'environnement naturel des lieux et s'inspirer davantage du cadre bâti généralement associé à un parc national qu'à un quartier résidentiel avec son style victorien.

Cette vente de terrains devra être assortie d'obligations liées à la gestion du domaine skiable et à la réalisation du concept d'aménagement retenu et encadré par la réglementation municipale. Les revenus de la vente des terrains devraient compenser le gouvernement pour la résiliation de l'actuel bail ou, le cas échéant, être liés à l'agrandissement du Parc.

Le « village de montagne » qu'il soit réalisé dans le Parc ou à la bordure du Parc, comporte exactement le même poids environnemental et les mêmes risques à gérer. Cependant, s'il n'est pas au pied des pentes, le village de ski n'en est plus vraiment un, et son attractivité pour les skieurs vacanciers est vraiment atténuée, voire presque nulle. Trop éloigné des concepts habituels, soit au pied des pistes ou à la porte des activités, le projet a moins d'intérêt, autant pour les investisseurs que pour les skieurs et les touristes.

5. **Clarifier la résiliation du bail actuel et procéder à un appel de propositions récréotouristiques afin de garantir la plus grande transparence à l'opération, offrir aux éventuels soumissionnaires des conditions d'accès équitables, fournir à la région une occasion de concrétiser un projet mobilisateur, et contrôler le développement touristique de ce secteur stratégique.** Dans le contexte actuel, la résiliation du bail ratifiée en 2002, permettra d'éviter la suspicion qui affecte le projet depuis ses débuts et en plus, évitera au gouvernement et à la région de subir un parcours de contestations juridico légales qui continuera à jeter le discrédit, à la fois sur le projet et aussi sur notre région. Nous ne pouvons tolérer ni ces délais, ni ces opérations négatives. Nous rappelons à tous que le tourisme ne gagne aucunement à refléter des milieux torturés. Il y a des centaines de choix qui s'offrent à nos visiteurs potentiels. Ils choisiront les destinations où la sérénité les attend.

Un appel de propositions aura aussi l'avantage indéniable de permettre au gouvernement et aux intervenants de la région de s'entendre au préalable sur un concept de développement porteur et respectueux des visions d'avenir respectives et d'ouvrir des perspectives d'affaires innovantes. L'appel de propositions devrait obligatoirement intégrer et lier le domaine skiable, l'accès aux services du Parc, au segment multiactivités et au « village de montagne ». Les partenaires de base d'un tel groupe de travail, pourraient comprendre la MRC, le CLD, la municipalité d'Orford, le Comité d'harmonisation du Parc, un groupe d'environnementalistes de la région, le gouvernement ainsi que Tourisme Cantons-de-l'Est.

CONCLUSION

Comme Tourisme Cantons-de-l'Est a déjà appuyé en 2002 et en 2005, la soustraction d'une petite partie des terrains disponibles autour des équipements de la station de ski pour des fins de développement immobilier en échange d'un agrandissement significatif du Parc national, nous maintenons cette orientation qui est en ligne avec nos orientations stratégiques de développement.

ATTENDU QUE la volonté émergente de dégager un consensus régional viable dans le dossier du Mont-Orford;

ATTENDU QUE la conviction souvent exprimée par le conseil d'administration de Tourisme Cantons-de-l'Est, qu'il peut exister une **cohabitation harmonieuse entre visiteurs et résidents** dans la perspective d'un développement durable, **TOUT EN PROTÉGEANT NOS PAYSAGES ET NOTRE MILIEU PHYSIQUE.**

Tourisme Cantons-de-l'Est propose de maintenir le domaine skiable des monts Orford et Giroux dans le Parc national du Mont-Orford et de l'opérer sous bail. De plus, nous recommandons d'éliminer le ski alpin du mont Alfred-Desrochers et d'en retirer les équipements et finalement de soustraire du territoire du Parc la superficie occupée par le terrain de golf ainsi que les 85 hectares au pied des monts Orford et Desrochers pour en faire un village de montagne et un développement immobilier. Le tout devrait procéder via un appel de propositions auquel serait associé un comité régional en soutien à la démarche gouvernementale tout en s'inspirant des recommandations suivantes :

- Le bail devrait être résilié en fin de processus s'il y a lieu.
- L'objectif d'agrandissement du Parc national du Mont-Orford doit être maintenu et réalisé à brève échéance ; ce sont là nos seuls lieux publics d'accès à la nature.
- L'évaluation des offres devrait prendre en compte la qualité du projet et sa concordance avec les objectifs de développement régionaux et locaux, les garanties financières d'amélioration du domaine skiable, des redevances et du prix de vente.
- Le maintien d'un équilibre en matière d'offres d'hébergement et de commerces dans le village de montagne et dans les municipalités au pourtour.
- Qu'un droit de premier refus soit consenti au gouvernement du Québec sur les terrains vendus et non exploités advenant l'abandon du projet par le promoteur retenu.
- Qu'un pourcentage de la valeur des permis émis par la municipalité soit réinvesti par le promoteur dans les équipements du domaine skiable, à chaque phase de développement.

Tourisme Cantons-de-l'Est offre ses services au gouvernement du Québec pour l'accompagner avec d'autres partenaires régionaux et locaux dans ce dossier et prend l'engagement de travailler avec le promoteur retenu et l'ensemble du milieu afin que le développement dans et aux abords du Parc national du Mont-Orford respecte les capacités physique et économiques du milieu.

Ne serait-il pas temps que notre région, qui doit assumer plusieurs rendez-vous manqués dans son histoire touristique, reçoive sa juste part du bras structurant et puissant du gouvernement? À titre d'exemple, rappelons ce qui a été fait à Tremblant, au Manoir Richelieu/Casino de Charlevoix, au Lac Leamy/Casino de Hull ou encore dans les Monts Chics Chocs. Ces réalisations constituent des exemples très évocateurs de partenariats dans lesquels les promoteurs privés et les gouvernements se sont associés pour créer une dynamique gagnante qui profite encore à ces milieux. Force est d'admettre que ces investissements ont consacré la valeur et le style de ces destinations, et nous payons un peu le prix aujourd'hui, de notre absence sur ces échiquiers.

Nous invitons donc le gouvernement du Québec à s'associer à notre région dans cette direction ce qui ne fera qu'augmenter la valeur touristique de notre région et du Québec dans son ensemble.

Les membres du comité exécutif,
Les membres du conseil d'administration,
La direction de Tourisme Cantons-de-l'Est
Le 24 mai 2006